RCS : MANOSQUE
Code greffe : 0401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00031
Numéro SIREN : 447 573 700
Nom ou dénomination : A.P.I. CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2021 sous le numéro de dépôt 2454

A.P.I CONSEILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 126 100 euros
Siège social : 428 avenue de la Libération
04100 MANOSQUE
RCS MANOSQUE 447 573 700

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 ~~JUIN~~ SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le trente ~~juin~~ SEPTEMBRE à 10H

Les associés de la société A.P.I CONSEILS, société à responsabilité limitée au capital de 126 100 euros, divisé en 1261 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à VOSNE ROMANEE Hôtel le Richebourg sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

-Société @ORTIZ CONSULTING, représentée par son Gérante, Madame Amandine ORTIZ, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

-Société ALMAJEST, représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Louis DESAGHER, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

-Monsieur Michel BERTIN, titulaire de 96 parts sociales en pleine propriété,

-Société CN FINANCE'S, représentée par son Gérant, Monsieur Cédric MARCHAND, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

-Société COMM'EX, représentée par son gérant, Monsieur Gwénaël DOUCET, titulaire de 86 parts sociales en pleine propriété,

-Société COMPT@ COMPTE, représentée par son Gérante, Madame Séverine ROBERT, titulaire de 70 parts sociales en pleine propriété,

-Société COMPT'A L'ASSE, représentée par son Président, Monsieur Frédéric BIEBER, titulaire de 76 parts sociales en pleine propriété,

-Monsieur Marc DEHILLOTTE, titulaire de 58 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

-Société EUROMED CONSEILS AUDIT, représentée par son gérant, Monsieur Alain CERAULO, titulaire de 76 parts sociales en pleine propriété,

-Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Roch BOYER, titulaire de 38 parts sociales en pleine propriété,

-Société INVICTUS CONSEILS, représentée par son Gérant, Monsieur Anthony PAPI, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

-Société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS, représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme DAVID, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

-Société LILIAN BARBERO CONSULTING, représentée par son gérant, Monsieur Lilian BARBERO, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

-Société PAJ, représentée par son Gérant, Monsieur Julien PAZZAGLIA, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique CHEMINOT, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Dominique CHEMINOT, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Dominique CHEMINOT de ses fonctions de gérant et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour :

M. Jérôme DAVID demeurant 274 avenue Maréchal Delattre de Tassigny 83130 LA GARDE,

pour une durée illimitée.

Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le nouveau gérant ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant démissionnaire, le nouveau gérant et les associés.

Jérôme DAVID
« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »
Bon pour acceptation des fonctions de Gérant

Dominique CHEMINOT
Gérant démissionnaire

Amandine ORTIZ
Société @ORTIZ CONSULTING

Jean-Louis DESAGHER
Société ALMAJEST

Michel BERTIN

Cédric MARCHAND
Société CN FINANCE'S

Gwénaël DOUCET
Société COMM'EX

Séverine ROBERT
Société COMPT@ COMPTE

Frédéric BIEBER
Société COMPT'A L'ASSE

Marc DEHILLOTTE

Alain CERAULO
Société EUROMED CONSEILS AUDIT

Jean-Roch BOYER
Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE

Anthony PAPI
Société INVICTUS CONSEILS

Jérôme DAVID
Société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS

Lilian BARBERO
Société LILIAN BARBERO CONSULTING

Julien PAZZAGLIA
Société PAJ